

27 avril 2004

04.134

Interpellation Marcelo Droguett**Chronique d'une mort annoncée: fermeture du service de pédiatrie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds**

L'annonce de la prochaine fermeture du service de pédiatrie hospitalière de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds suscite de vives réactions au sein de la population, du personnel de l'hôpital et nous espérons aussi une vive réaction du monde politique.

Le Conseil d'Etat utilise deux arguments fondamentaux pour justifier cette fermeture:

1. Economique: après de nombreux calculs, d'additions et de soustractions, la fermeture du service de pédiatrie de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds permettrait d'économiser 70.000 francs, c'est-à-dire une économie équivalente à celle réalisée avec la fermeture du bureau d'examen théoriques pour les permis de conduire, lequel a été fermé bizarrement aussi dans le haut du canton.
2. Qualité des soins: encore une fois, on veut nous faire croire que la centralisation des soins dans un seul hôpital est synonyme de qualité, situation qui n'a jamais été démontrée. Bien au contraire, un travail publié dans le *British Medical Journal 2002*, 325: 246-9 montre qu'avec la centralisation, il y a une diminution dans la qualité des soins et une désorganisation totale du service.

Pour effectuer une économie de 70.000 francs, on propose de garder:

- une unité de jour pédiatrique, laquelle serait assurée par le service de chirurgie et non par des pédiatres;
- un service de garde pour les soins des nouveau-nés en bonne santé et un service d'urgences de nuit et de jours fériés serait mis en place. Cependant, on ne clarifie pas qui prendra en charge les urgences pédiatriques de jour et les nouveau-nés avec problèmes, ce qui représente les 17% des accouchements normaux.

En effet, pour économiser 70.000 francs, on ferme un service de pédiatrie hospitalière pour le remplacer par une unité de jour et un service d'urgences pédiatriques pris en charge par un médecin non pédiatre, et cela pour une population de 10.000 enfants compris entre 0 et 14 ans habitant dans les districts de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

En réalité, le projet de fermeture du service de pédiatrie hospitalière de La Chaux-de-Fonds équivaldra simplement à la fermeture du service de pédiatrie de La Chaux-de-Fonds dans sa totalité, fermeture qui aura comme conséquence logique la discussion du service de maternité, car faute de pédiatres qui puissent assurer la prise en charge des nouveau-nés, sa fermeture serait presque logique.

Il y a quelques années, quand on a procédé à la votation pour accorder les crédits pour la construction du nouvel hôpital Pourtalès (NHP), on avait insisté sur le fait que les structures hospitalières des Montagnes neuchâtelaises seraient garanties, et c'est avec cette assurance que la population du haut du canton, dans un élan de solidarité, a approuvé largement le crédit.

Il s'agit d'un projet trop grave et le Conseil d'Etat doit donner des explications et il devrait oser demander son opinion au peuple neuchâtelois par une consultation populaire. Ce même peuple neuchâtelois, qui est appelé le 16 mai prochain à se prononcer sur une hausse de 30 francs du prix du permis de pêche en rivière et de la création d'un permis spécial de chasse au sanglier devrait bien être capable de décider s'il accepte la fermeture ou non du service de pédiatrie du haut du canton. Le Conseil d'Etat n'est-il pas de cet avis?

L'urgence est demandée.